



INTERSUC

9 - 12 mars • Parc des Expositions de Paris expo • Porte de Versailles

« *Passeport pour la notoriété* »



Rubans Bleus & Cordons Bleus d'INTERSUC

les lauriers de la victoire aux meilleurs !

La compétition a été de tout temps un moteur pour l'homme. Elle permet de s'affiner, de se mesurer, de se perfectionner pour se dépasser. Elle constitue un but qui transcende ceux qui ont l'esprit d'entreprise. C'est pourquoi, depuis 1960, INTERSUC s'est fait le stade où s'expriment les talents et les réussites des métiers de confiserie, de chocolaterie, de biscuiterie, de pâtisserie et de présentation.

Le retentissement d'une manifestation, les palmes qu'on y recueille ont d'autant plus d'importance que la notoriété en est établie depuis longtemps.

C'est le cas pour les **Rubans Bleus et les Cordons Bleus d'INTERSUC**. Plus de quarante fois, ils ont été décernés à des produits reconnus et appréciés dont certains sont devenus des vedettes mondiales, d'autres des fleurons de la haute qualité. La France, la Belgique, l'Angleterre, l'Italie, la Suisse figurent au palmarès.

Au fil des ans, le système d'attribution des Rubans Bleus et des Cordons Bleus s'est modifié et perfectionné. À l'origine, la compétition était circonscrite aux catégories de produits. Dorénavant, les performances prises en compte peu-

vent se reporter à des critères de mérite différents, par exemple : • **le succès à l'exportation** • **la réussite d'une publicité** • **la créativité** • **le prestige** • **l'innovation** • **l'originalité** • **le cadeau** • **l'intérêt de systèmes et procédés** • **la recherche et le développement** • **le service** • **la ligne de produits** • **la longévité** • **la promotion d'une fête**.

Bref, tout produit qui mérite un coup de chapeau à un titre particulier aura une chance de se voir décerner un Ruban Bleu ou un Cordon Bleu.

Les concurrents, pour éclairer le jury, devront joindre une note de performance à la note technique qui accompagne chaque article présenté. Ainsi, les mérites des produits récompensés seront précisés. On saura pourquoi ils ont été distingués. Une citation accompagnera chaque distinction. Ce sera, pour la presse et les professionnels, une explication particulière qui accentuera encore l'intérêt des Rubans Bleus et des Cordons Bleus d'INTERSUC.

Pour encourager le maximum de participation, trois professionnels chevronnés de nos métiers chercheront, dès le premier jour d'INTERSUC,

à détecter les innovations dont les auteurs n'auraient peut-être pas eu l'idée ou la connaissance nécessaire pour participer au concours. Cela vaudra au jury un champ d'exploration plus vaste que d'habitude, qui augmentera l'intérêt de la confrontation.

Cette confrontation sera d'ailleurs bénéfique pour tous les candidats, puisqu'elle leur vaudra la mise en valeur de leur produit au « **Stand Bleu** », dont on parle par ailleurs.

Le jury lui-même est régulièrement renouvelé dans le sens de la compétence. On lira dans le règlement l'énoncé de tous les organismes ou supports de presse qui auront une voix délibérante. Ils devront déléguer leur voix à une personnalité dont les critères de choix seront : • **le sens de l'innovation et du progrès** • **la connaissance du marché et des rapports qualité-prix** • **la neutralité**.

Rajeunis, précisés, mis en valeur, les Rubans Bleus et les Cordons Bleus donnés par INTERSUC seront plus que jamais des vedettes qui mériteront longue vie et grand succès. ■



Rubans Bleus & Cordons Bleus d'INTERSUC

Règlement

ARTICLE 1

Pour récompenser et encourager la créativité, pour faciliter le mouvement des affaires, pour développer la connaissance des produits originaux, les organisateurs du Salon International de la Confiserie, Chocolaterie, Biscuiterie, Pâtisserie, décident la création des récompenses dénommées « **RUBAN BLEU DU SALON INTERNATIONAL INTERSUC** ».

Ces récompenses sont réservées aux produits présentés par les firmes exposantes ayant la capacité industrielle et la volonté exportatrice.

ARTICLE 2

Dans le même esprit, mais sans exigence de production importante, il est créé des récompenses dénommées « **CORDON BLEU DU SALON INTERNATIONAL INTERSUC** ».

ARTICLE 3

Les Rubans bleus et Cordons bleus seront attribués lors de chaque Salon dans chacune des catégories suivantes :

• **Confiserie • Chocolaterie • Biscuiterie • Présentation • Pâtisserie • Gastronomie • Équipement de magasin • Matériel de laboratoire • Produits de laboratoire • Promotion des ventes • Spécialité régionale • Dessert** ;

ou pour une performance exemplaire réalisée dans un domaine particulier, par exemple : CRÉATION, EXPORTATION, PUBLICITÉ ESTHÉTIQUE, ÉTALAGE, NOUVEAUTÉ, ACTUALITÉ, PRESTIGE, DESIGN-PACKAGING, CADEAU, SYSTÈMES ET PROCÉDÉS, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, SERVICE, INNOVATION, LIGNE DE PRODUIT, BOISSONS, ORIGINALITÉ, SAINT VALENTIN.

ARTICLE 4

Chaque RUBAN BLEU ou CORDON BLEU attribué fera l'objet d'une citation expliquant les mérites particuliers qui ont retenu l'attention du jury.

ARTICLE 5

Peuvent concourir pour ces distinctions les maisons qui exposent au Sa-

lon INTERSUC. Ces firmes ne peuvent participer que pour un seul article par catégorie.

L'exposant spécifiera dans quelle catégorie il souhaite voir participer son produit. Celui-ci devra être mis en vente par l'exposant dans sa clientèle habituelle. Il devra être accompagné d'une note technique précisant ses mérites, ainsi que l'importance de sa production. Pour prétendre aux RUBANS BLEUS d'INTERSUC, la firme productrice devra être capable de faire face à l'exportation et à une commercialisation importante.

Si l'exposant qui le présente n'est pas lui-même le fabricant de l'article, il doit indiquer sur la note technique le nom et l'adresse de ce fabricant.

Il est bien entendu que le produit ne doit pas être une copie conforme d'un autre produit existant déjà.

Pour prétendre aux CORDONS BLEUS d'INTERSUC, il n'est pas exigé de critère similaire.

Tout article ayant reçu le RUBAN BLEU ou le CORDON BLEU ne pourra plus, même sous une présentation différente, être admis à concourir ultérieurement

ARTICLE 6

Pour faciliter le bon déroulement de la sélection et la préparation des travaux du jury, les exposants désirant présenter un produit devront remplir une note technique de participation qui sera remise à une Commission technique, réunie à l'initiative du Commissariat général d'INTERSUC.

Cette Commission Technique désignera trois de ses membres pour prospecter les exposants dans le Salon et les encourager à présenter tout produit qui apparaîtra comme présentant un intérêt. La Commission Technique sera chargée de vérifier la conformité aux normes, réglementations et usages en vigueur et de s'assurer que les produits présentés sont bien aptes à concourir dans une catégorie déterminée.

La Commission Technique se réunira le premier jour d'ouverture du Salon.

Elle procédera, avant la réunion du jury, à un examen des articles déposés et des notes les accompagnant ; elle éliminera les articles ne répondant pas aux critères ou conditions fixées par le présent règlement.

Elle complètera les notes techniques qui ne seront pas suffisamment précises.

Elle classera les produits présentés dans la catégorie qui leur convient : RUBANS BLEUS ou CORDONS BLEUS selon l'importance des producteurs. Elle énoncera les mérites particuliers de chaque produit retenu pour éclairer le choix du jury.

Le travail de la Commission devra normalement permettre au jury de choisir entre quelques articles seulement dans chaque catégorie, mais le jury pourra, sur sa demande, avoir connaissance de la liste complète des articles présentés ; il pourra, de la sorte, s'il le désire, se faire montrer tel ou tel produit qui aurait été écarté par la Commission, afin de confirmer ou d'infirmer les options prises par celle-ci.

Les membres de la Commission Technique, désignés à qualité par une organisation invitée au jury, peuvent faire partie du jury.

ARTICLE 7

Le jury sera composé de personnalités ayant particulièrement l'expérience de la commercialisation des produits de confiserie, chocolaterie, biscuiterie et pâtisserie. Les critères de choix de ces personnalités seront :

- le sens de l'innovation,
- la connaissance du marché,
- l'impartialité,
- le savoir du rapport qualité-prix.

Les membres du jury seront désignés par les organismes suivants, à raison d'une personne par organisation :

- CEDUS (Centre d'Étude et de Documentation des Utilisateurs de sucre)
- UNIVERSITÉ DE LA CONFISERIE
- PROMOSUC (Association pour la promotion de la confiserie, chocolaterie, biscuiterie)
- ALLIANCE 7
- ASSOCIATION FRANÇAISE DU COM-

MERCE DES CACAOS • CONFÉDÉRATION NATIONALE DE LA BOULANGERIE • CONFÉDÉRATION NATIONALE DE LA CONFISERIE-CHOCOLATERIE • CONFÉDÉRATION NATIONALE DE LA PÂTISSERIE • ACADEMIE FRANÇAISE DU CHOCOLAT ET DE LA CONFISERIE.

Revues :

- LES NOUVELLES DE LA BOULANGERIE • FILIÈRE GOURMANDE • CHOCOLAT ET CONFISERIE MAGAZINE • LE JOURNAL DU PÂTISSIER • PASTICCERIA INTERNAZIONALE (Italie) • LA CONFITERIA ESPAÑOLA (Espagne)
- KONDITOREI UND CAFE (RFA) • FENACO (Belgique).

ARTICLE 8

Le jury délibérera en présence du Commissaire Général d'INTERSUC (ou de son représentant), lequel rappellera les modalités du règlement.

ARTICLE 9

Le jury pourra être assisté dans ses délibérations par un représentant des exposants.

Cette personnalité aura pour mission d'apporter sa compétence professionnelle afin de répondre aux éventuelles questions des membres du jury. Elle ne pourra pas voter. Le fait d'être assistant au jury exclut la possibilité de présenter soi-même un article à la compétition.

ARTICLE 10

Les décisions du jury ne sont pas motivées et ses délibérations sont secrètes ; les personnes faisant partie du jury s'engagent à garder le secret.

ARTICLE 11

Le seul fait, pour une firme, de remettre un produit aux organisateurs en vue de l'attribution du RUBAN BLEU ou du CORDON BLEU d'INTERSUC implique l'engagement formel par celle-ci de respecter le présent règlement ainsi que les décisions rendues par le jury.



RUBANS BLEUS
 CORDONS BLEUS
Jouez la notoriété !



Demande de participation

« Fiche Technique » à joindre à chaque présentation, matériel ou produit et à remettre aux organisateurs d'INTERSUC, au Commissariat Général, la veille de l'ouverture du Salon.

Rappel :

- chaque exposant peut concourir dans plusieurs catégories, mais ne peut présenter qu'une présentation, un matériel ou un produit par catégorie;

- Les catégories sont : • confiserie • chocolaterie • biscuiterie • pâtisserie • produits gourmets - gastronomie • présentations • équipement de magasin • matériel de laboratoire • produits de laboratoire • dessert • promotion des vente • publicité • spécialité régionale • exportation • service.

Fiche technique

Concours « Rubans Bleus et Cordons Bleus d'INTERSUC »

À retourner à **INTERSUC** - 103, rue La Fayette, 75481 PARIS cedex 10 - France

Nom générique de l'article, du matériel ou du produit :

.....

Déclinaison ou référence :

Nom et adresse de l'entreprise exposant :

.....

.....

Nom et adresse du fabricant (si ce n'est pas l'exposant) :

.....

.....

Importance de la production :

Catégorie demandée (voir règlement) :

Description du mérite et des performances : _____

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....